

## EXPOSE SUR L'EVOLUTION DE LA MONNAIE, DES PRIX, DU CREDIT ET DE LA SITUATION BUDGETAIRE (1)

C'est sur le problème de la monnaie et des prix que semble porter, essentiellement, l'attention en ce premier semestre 1952.

S'il est difficile, et, peut être encore prématuré, d'interpréter l'évolution en cours, il est possible, cependant, d'en dégager certaines perspectives de la conjoncture économique, et d'en constater les effets sur les finances publiques.

### I. — La monnaie et les prix dans l'état présent de l'économie marocaine

#### 1) Circulation monétaire et dépôts bancaires.

En ce qui concerne la circulation monétaire, on note un ralentissement du rythme d'expansion qui, l'an dernier, avait porté le montant des billets de 32 à 40 milliards. L'accroissement, constaté depuis six mois, ne dépasse pas 5 %.

Quant aux dépôts bancaires, qui avoisinent aujourd'hui 100 milliards de francs, ils s'étaient accrus, dans les trois premiers mois de l'année, de 8 milliards environ (soit 9 % d'augmentation) ; mais, en réalité, la majoration provient, à concurrence de 3.600 millions, de dépôts effectués dans les banques par les caisses publiques. D'autre part, le niveau est resté à peu près stationnaire en avril et mai. Le taux d'accroissement réel est donc, sensiblement, égal à celui de la circulation fiduciaire.

Mais il convient de rappeler ici que le volume des moyens de paiement ne constitue qu'un élément de la conjoncture monétaire. L'expérience prouve que ce volume peut, parfois, augmenter sensiblement sans qu'il en résulte d'effet de caractère inflationniste. C'est le cas, notamment, lorsque s'accroît, en même temps, la masse des biens consommables mis sur le marché. Inversement, un risque d'inflation peut exister, sans se traduire, au moins dans l'immédiat, par une multiplication de moyens monétaires.

#### 2) L'évolution des prix.

C'est, principalement, dans l'indice des prix que se reflète la stabilité monétaire. A cet égard, l'évolution actuelle des prix au Maroc est, certes, liée, pour une large part, à la conjoncture internationale et aux mesures d'assainissement financier qui sont prises en France. Mais elle comporte, en outre, des éléments qui lui sont propres, et qu'une brève analyse permettra de signaler (2).

Les prix de gros marquent, depuis deux à trois mois, une nette tendance à la baisse. Cette tendance est plus accusée pour les produits alimentaires, où s'exercent, en partie, des influences saisonnières, que pour les produits industriels. D'autre part, elle affecte plutôt les produits locaux que les produits importés (3), en raison, sans doute, du fait

que les livraisons actuelles correspondent à des commandes passées aux anciens prix. Mais la baisse des cours mondiaux des matières premières devrait, normalement, étendre ses effets. Déjà, le prix du ciment au Maroc vient d'être réduit de 6,50 %.

Quant aux prix de détail, la baisse paraît seulement amorcée. On ne doit pas oublier, cependant, que les prix de certains produits de très large consommation, comme le sucre, l'huile, les cotonnades, étaient, depuis longtemps, soit stabilisés, soit même en baisse.

L'administration sera amenée, au cours de vos débats, à préciser l'action entreprise et les résultats déjà obtenus dans le domaine des prix (2).

D'un point de vue général, il faut espérer que les réductions de prix à la production ne seront pas, dans certains secteurs, absorbées par l'appareil de distribution et pourront bénéficier finalement au consommateur.

#### 3) Tendance à la stabilité ou au ralentissement dans certains secteurs d'activité.

Il est d'ailleurs possible que certaines adaptations nécessaires se fassent sous l'empire des difficultés d'une concurrence accrue, que divers signes permettent de présager, et qui s'accompagne d'un certain ralentissement de l'essor dans différents domaines.

Sur le plan financier, les transferts bancaires, en provenance de la France, se trouvent, de plus en plus, compensés par des transferts en sens inverse. D'autre part, les créations de sociétés et les augmentations de capital marquent une certaine régression, par rapport à l'année dernière. Les dépôts dans les caisses d'épargne sont en diminution légère, mais régulière, depuis le début de l'année.

Les transactions immobilières semblent un peu moins actives. L'effort de construction continue de se développer, et atteint, maintenant, un volume double de celui de la période comparable de 1950, mais les prix sont stabilisés, ou marquent une légère tendance à la baisse.

On ne saurait enfin passer sous silence les difficultés avec lesquelles deux industries marocaines sont aux prises.

L'industrie de la conserve de poisson, dont les prix de revient se trouvent alourdis par divers facteurs, affronte une concurrence internationale très âpre. L'industrie de l'huilerie, momentanément suréquipée, a subi le contre-coup des variations des cours mondiaux, ainsi que des difficultés éprouvées par sa clientèle de conserveurs. L'une et l'autre doivent s'efforcer, au prix d'une certaine concentration industrielle et commerciale, d'abaisser et de régulariser leurs coûts de production, et de contribuer, par là même, à résoudre le difficile problème des débouchés.

Mais ces divers signes ne doivent en aucune façon nous faire douter de l'extrême vitalité du Maroc.

#### 4) Aspects économiques et monétaires des travaux d'équipement.

Les indices de la production suivent toujours une courbe ascendante.

Les travaux d'équipement constituent, pour le pays, un facteur très important d'activité économique. Les dépenses d'investissement, réalisées par l'Etat, ou avec l'aide de l'Etat, ainsi que les travaux de construction et d'aménagement des bases aériennes, ont même pris une ampleur telle qu'il faut en observer de près l'influence éventuelle

(1) N.D.L.R. - Extraits de l'exposé du directeur des finances au conseil du Gouvernement (session de juin-juillet 1952).

(2) N.D.L.R. Sur cette question des prix, cf. infra, l'exposé de M. Ch. Félici, directeur du commerce et de la marine marchande.

(3) N.D.L.R. Cf. à ce sujet, le tableau II de l'étude de M. R. Blanc : « Le Commerce extérieur du Maroc au cours du 1er trimestre 1952, dans Bulletin économique et social, vol. XV, n° 53, 1er trimestre 1952, p. 321.

sur la monnaie et le comportement des prix dans certains secteurs. Le programme quadriennal d'équipement, qui vient d'être établi pour la période 1952-1956, permettra de poursuivre, et même d'accélérer, le développement économique et social du pays ; mais il doit tenir compte, également, des possibilités financières tant du Maroc que de la France, à l'aide de laquelle il fait très largement appel ; dans la détermination du volume global des dépenses, aussi bien que dans la répartition interne des dotations entre les différents postes, s'est manifesté le souci de limiter les risques d'inflation que comportent, plus ou moins selon leur nature, les dépenses d'investissement, et de ne pas imposer un poids trop lourd aux finances publiques ni à la monnaie.

Ce programme ne constitue, d'ailleurs, qu'un cadre général permettant d'orienter et de coordonner les investissements. Chaque année, sa réalisation progressive sera soumise à votre examen, ainsi que les moyens de financement à lui consacrer. Peut-être les circonstances financières obli-geront-elles à retarder certains travaux. Peut-être aussi, dans l'hypothèse d'une certaine atonie économique, serez-vous amenés à préférer, même au prix de quelques sacrifices financiers, le maintien du programme à un niveau suffisant pour soutenir l'activité générale du pays.

#### 5) Influence de la récolte sur les prix.

La campagne agricole constitue, dans un pays comme le Maroc, un autre élément, extrêmement important par ses répercussions économiques et sociales. La récolte de céréales paraît devoir être, dans l'ensemble, assez bonne cette année ; en blé, elle dépassera les résultats de 1951. Les producteurs vont donc pouvoir se procurer des disponibilités monétaires assez abondantes. Le total des warrants bancaires, prévus en faveur des C.I.A. et des docks-silos, atteint près de 9 milliards, contre 7 l'an dernier.

Il faut s'attendre à une forte demande de produits de la part des agriculteurs. Un approvisionnement, aussi large et aussi facile que possible, des milieux ruraux sera nécessaire pour permettre, tout en apportant une nouvelle amélioration à leur niveau de vie et à leur équipement, d'éviter une pression sur les prix qui serait, dans la période actuelle, particulièrement préjudiciable à l'équilibre de ce pays.

#### 6) Approvisionnement du marché et importations.

Dans une certaine mesure, l'accroissement du volume des importations contribue à résorber les moyens de paiement supplémentaires mis en circulation.

Nos achats à l'extérieur atteignent, pour les cinq premiers mois de l'année, 1.076.000 tonnes, pour une valeur de 82 milliards contre 805.000 tonnes, pour une valeur de 55 milliards pendant la période correspondante de 1951.

Il faut rappeler, à ce sujet, que le Maroc a demandé, et obtenu de la France, il y a quelques mois, la notification de contingents globaux en devises pour l'achat d'un certain nombre de produits en provenance de tous pays de l'Union européenne des paiements. Ces facilités devraient permettre d'effectuer des achats en fonction des besoins d'approvisionnement du marché, et de les orienter vers les pays dont les offres sont les plus avantageuses.

Le déficit de la balance commerciale continue à s'accroître en valeur nominale : 38 milliards de janvier à juin, contre 19 l'an dernier, au cours des mêmes mois.

Mais il ne faut pas oublier que le volume global des échanges augmente, lui-même, rapidement, et que la progression, marquée depuis deux ans, par les exportations a été, proportionnellement, plus rapide que celle des importations.

D'autre part, malgré le déficit du commerce extérieur, la balance générale des comptes s'équilibre encore sans difficulté, grâce aux apports et aux dépenses de la France dans ce pays.

## II. — Le crédit

### 1) Crédit privé.

L'effort considérable d'équipement réalisé au Maroc, ainsi que la hausse des prix qui s'était poursuivie jusqu'au mois de mars dernier ont, vraisemblablement, contribué à

l'augmentation très sensible, constatée dans le volume des crédits bancaires.

De 66 milliards, le 31 décembre 1951, les prêts, accordés par les établissements de crédit autres que la Banque d'Etat du Maroc, sont passés à 74 milliards, le 31 mars.

Au contraire, en avril, les avances bancaires n'ont marqué aucune augmentation. Ainsi, la stabilisation, amorcée dès le deuxième trimestre, en matière de prix, semble-t-elle se refléter dans le domaine du crédit.

Cette stabilisation ne provient nullement d'une politique de restriction de crédits pratiquée par l'Institut d'Emission. Les banques privées, qui ont eu beaucoup moins recours, cette année, au réescompte de la Banque d'Etat, disposent, en effet, de possibilités très étendues. Toutefois, le Gouvernement et l'Institut d'Emission s'efforcent d'éviter des abus en matière de crédits sur stocks et de crédit à la consommation.

### 2) Crédits à la construction.

Les prêts à la constructions ont atteint une cadence très rapide depuis le début de l'année ; en cinq mois, les prêts, accordés au titre du dahir du 11 juillet 1948, se sont élevés à 700 millions, et les autorisations en faveur des Anciens Combattants et des bénéficiaires du dahir de 1932, à près de deux milliards.

Le volume croissant de ces prêts, qui dépasse, largement, les prévisions, pose, pour l'avenir, un problème de financement.

### 3) Prêts spéciaux pour l'habitat marocain.

Le système des prêts spéciaux à l'habitat marocain, récemment institué, est maintenant entré en application. Il est géré par les caisses régionales marocaines d'épargne et de crédit.

D'autre part, les logements construits par le service de l'habitat dans les grandes agglomérations peuvent être donnés en location-vente, moyennant un versement au comptant de 10 %, le solde étant réglé en 120 mensualités, comportant toutefois une certaine indexation.

Ces deux formes de crédit, qui se complètent l'une l'autre, permettront l'accession des Marocains à la propriété de leur logement, tant dans les petits centres que dans les grandes villes. Elles prolongeront l'effort considérable, entrepris en faveur de l'habitat marocain, sous les formes les plus diverses, et qui se chiffre, cette année, par environ 4 milliards.

### 4) Crédit à l'agriculture.

Les crédits à l'agriculture ont marqué, eux aussi, un développement notable. La caisse fédérale a aidé, notamment, les docks-silos pour des travaux d'équipement et d'extension, ainsi que les associations syndicales pour des travaux de drainage. D'autre part, un effort croissant a été fait en faveur des agriculteurs marocains, en particulier sous forme d'avances sur récoltes.

La mise en œuvre du prochain plan quadriennal d'équipement, dont l'un des objectifs principaux est la modernisation de l'agriculture, va conduire à un développement très sensible du crédit agricole sous toutes ses formes.

Nous étudions, actuellement, les modes de crédit à adapter aux nouveaux besoins et les moyens de financement susceptibles d'y faire face.

Une masse importante de crédits à long terme, notamment, devra être consacrée à la mise en valeur de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de terres irriguées, au défrichement et à l'aménagement de zones de cultures en sec, ainsi qu'à l'extension des moyens de stockage et de conditionnement.

Il sera fait appel au Fonds Français de Modernisation et d'Equipe-ment pour fournir une fraction des capitaux nécessaires. Mais il faudra, également, que les organismes chargés de la distribution du crédit, en particulier la caisse centrale marocaine de crédit, puissent se procurer, localement, le complément de ressources indispensables au développement de leurs opérations.

5) *Le marché financier marocain.*

Il est heureux de constater, à ce propos, l'évolution satisfaisante du marché financier marocain. Le volume des transactions sur titres, à l'office de cotation de Casablanca, a été, pendant les cinq premiers mois, supérieur de moitié à celui de la période correspondante de l'année dernière.

6) *Marché des fonds publics.*

On observe, également, des signes encourageants de restauration du crédit de l'Etat. En particulier, le dernier emprunt de reconversion 5 % 1951, a gagné 7 points en bourse, depuis sa cotation, et fait ressortir une plus-value en capital de près de 13 %, par rapport aux anciens titres 3 1/2 %.

D'autre part, les souscriptions privées, dans la dernière émission des bons d'équipement, ont atteint 1 milliard.

7) *L'emprunt « Pinay ».*

Il m'est agréable, enfin, de souligner que le placement au Maroc de l'emprunt 3 1/2 % 1952, à capital garanti du Gouvernement français, s'est effectué dans de très bonnes conditions, puisque les souscriptions, recueillies dans les trois premières semaines, ont atteint près d'un demi-milliard, dont la presque totalité en numéraire. Résultats d'autant plus intéressants que le marché local est, comme on le sait, encore assez étroit pour ce genre de placement, et que la saison n'était guère favorable, en raison de la proximité des vacances, et, en ce qui concerne les milieux agricoles, de la rarefaction des disponibilités à la veille de la récolte.

Les épargnants de ce pays ont ainsi apporté leur contribution au succès d'une émission dont le Maroc ne saurait se désintéresser, non seulement parce qu'elle est susceptible d'heureux effets sur la stabilité monétaire, mais aussi, et plus directement, comme on va le voir à propos du budget, parce qu'elle permettra de compléter les ressources du Fonds de modernisation et d'équipement dont nous sommes appelés à bénéficier.

III. — *Situation budgétaire*

Les événements qui se sont succédé, depuis l'examen des prévisions budgétaires, rendent nécessaires quelques retouches au budget ordinaire, ainsi qu'au budget d'équipement (4).

1. — *Rectificatif.*

Les rectifications à apporter aux dépenses ordinaires (5), sont de faible importance. Alors qu'elles s'élevaient, l'an dernier (6), à 3.600 millions, elles ne dépassent pas, cette année, 1.700 millions, soit 3,6 % seulement du montant total des prévisions.

Ce résultat est dû, tout d'abord, au fait que l'administration s'attache à respecter, strictement, le principe suivant lequel il n'existe annuellement qu'un seul budget, dont les dispositions ne doivent pas être modifiées, en cours d'exercice, sauf pour des motifs imprévisibles et inéluctables. Il est lié, d'autre part, à la tendance actuelle des prix à la stabilité.

Seules, les hausses intervenues entre l'établissement du budget initial et l'époque du renversement de la tendance (hausse qui ont, d'ailleurs, justifié à deux reprises le relèvement du salaire minimum légal), nécessitent l'ajustement de certaines dotations budgétaires.

Je signale, cependant, qu'un crédit de 133 millions a été inscrit, à titre exceptionnel, pour couvrir le déficit des années passées de la distribution de l'eau dans les petits centres. Cette inscription répond à un vœu, presque unanime, de votre Conseil. Mais il devrait être entendu que, pour

(4) N.D.L.R. cf. à ce sujet, Bulletin économique et social du Maroc, vol. XV, n° 52, 4<sup>me</sup> trimestre 1951, p. 71 et 148.

(5) N.D.L.R. cf. infra, projet de rectificatif au budget de l'exercice 1952

(6) N.D.L.R. cf. à ce sujet, Bulletin économique et social du Maroc, vol. XIV, n° 51, 3<sup>me</sup> trimestre 1951.

l'année en cours et les suivantes, la dépense résultant des avantages de tarifs consentis aux usagers, serait couverte par d'autres moyens que par une subvention budgétaire.

2. — *Recettes. Atténuations fiscales.*

Les recettes douanères, enregistrées au cours des cinq premiers mois, permettent d'escompter un excédent suffisant pour assurer la couverture du rectificatif.

Aucun effort n'est donc demandé au contribuable. Bien au contraire, l'administration est prête à adopter certaines mesures d'atténuation fiscale qui semblent conformes au sens actuel de la politique financière et économique.

— a) *Suppression de la taxe sur le fuel.*

C'est ainsi qu'est prévue la suppression de la taxe intérieure sur le fuel. Cette mesure permettrait une diminution du prix de revient de certains produits de l'industrie marocaine. Ses effets s'ajoutent à la baisse du prix du fuel lui-même, qui va intervenir incessamment.

— b) *Nouveaux encouragements fiscaux à la construction.*

Il paraît souhaitable, d'autre part, de donner suite aux suggestions de nombreux membres de votre Conseil, en accordant de nouveaux encouragements à la construction, et en réduisant, d'une façon générale, les charges qui grèvent les transactions immobilières.

Les surtaxes aux droits de mutation seraient assouplies et leur tarif diminué. Aucune surtaxe ne serait plus perçue sur une valeur inférieure à 3 millions de francs. Le taux maximum serait ramené de 8 à 5 %, et ne s'appliquerait qu'aux tranches supérieures à 10 millions.

Il serait bon que cet effort de l'Etat soit complété, si possible, par un allègement des autres charges et, notamment, de certains frais et courtages perçus sur les acquisitions immobilières.

Des dispositions favorables sont, également, prévues pour les sociétés de construction. La création de ces sociétés, et la répartition des appartements entre leurs membres, ne seraient plus passibles des droits proportionnels, mais d'un droit fixe.

Enfin, l'on sait que les ventes d'immeubles neufs, qui interviennent dans les cinq années de l'achèvement de la construction, bénéficient déjà d'un tarif d'enregistrement de 4 %, au lieu de 8 %. Ce taux pourrait être abaissé à 1 % seulement, les surtaxes jouant sur la partie excédant 3 millions de francs.

En contrepartie, il semblerait opportun de réduire, pour l'avenir, de dix à trois ans, la durée de l'exonération de la taxe urbaine qui profite aux immeubles neufs ; sur le plan de l'équité, cette exonération paraît discutable si on la compare aux charges frappant les immeubles anciens, dont les loyers sont réglementés et la rentabilité réduite ; mais, surtout, il faut songer aux frais que représentent, pour les villes, l'aménagement et l'entretien des quartiers nouveaux, et à la nécessité de ne pas priver, trop longtemps, les budgets municipaux des ressources de la taxe urbaine.

3. — *Budget d'Equipement.*

Si l'équilibre du budget ordinaire de l'Etat, compte tenu des rectifications qui viennent de vous être présentées (7), paraît assuré cette année, la situation est, en revanche, beaucoup plus tendue en ce qui concerne le budget d'équipement.

Alors que les hausses de salaires et de prix se sont répercutées sur le coût des travaux, certaines ressources, au contraire, se sont amenuisées.

Les recettes escomptées du Fonds de modernisation et d'équipement, ont subi des réductions de l'ordre de 1.800 à 1.900 millions, comprenant, toutefois, une tranche dite « conditionnelle » de 1.100 millions, que le Maroc peut espérer récupérer, au moins en partie, si les ressources de l'Etat français le permettent.

(7) N.D.L.R. cf., infra, projet de rectificatif au budget de l'exercice 1952.

D'autre part, nous ne pouvons plus compter, pour l'exercice en cours, sur une aide du Fonds spécial des territoires d'outre-mer, aucune dotation n'ayant été prévue, à ce titre, par l'administration américaine.

Il nous faut donc réduire, ou bloquer, certains crédits d'équipement, tels que ceux affectés à la construction des routes ou à des travaux susceptibles d'être échelonnés dans le temps. Je tiens à préciser que ces mesures n'affecteront pas les budgets de la santé, ni de l'instruction publique, ni des P.T.T., et que les travaux d'extension du port de Casablanca se poursuivront au rythme prévu.

Mais l'on ne pourrait amputer certains chapitres sans graves inconvénients. C'est, plus particulièrement, le cas de l'hydraulique et de la production d'énergie électrique, dont les dotations avaient été calculées en escomptant un complément de ressources à provenir du Fonds spécial des territoires d'outre-mer, qui leur fait défaut aujourd'hui.

Afin d'éviter l'arrêt de certains travaux, qui serait susceptible, notamment, de compromettre la réalisation du programme d'irrigation, il est donc nécessaire de compenser, partiellement, ces réductions par des ressources nouvelles. Celles-ci pourraient être trouvées dans la caisse spéciale, dont les recettes vont être réévaluées en même temps que les droits de douane, et dans les disponibilités actuelles du fonds de réserve, que vont venir, très prochainement, grossir les importants excédents de l'exercice 1951.

Il n'en demeure pas moins, que, malgré ces aménagements, l'exécution du budget d'investissement devra être menée dans un esprit de stricte économie, écartant toute dépense non comprise dans les prévisions, ou non directement utile au but poursuivi.

#### IV. — Conclusions - Perspectives financières

La recherche de l'efficacité est, en effet, de plus en plus nécessaire. Les circonstances l'imposent à l'action administrative, comme à l'initiative privée.

En face du vaste programme à réaliser, les ressources apparaissent limitées. Aussi, doit-on tendre vers un meilleur rendement aux différents stades de la conception, de l'exécution et du contrôle.

Le financement des investissements prévus au plan quadriennal doit être, en principe, assuré pour plus de la moitié par la France. On ne saurait affirmer que le Trésor et le marché financier français pourront soutenir, constamment, l'effort qui leur sera demandé.

Sans doute, peut-on espérer aussi obtenir la participation de capitaux étrangers aux investissements d'intérêt public. Mais l'expérience prouve que cette aide, si utile qu'elle soit, est généralement limitée dans son objet, et de

caractère plutôt occasionnel; elle risque, en outre, sauf dans certains cas très avantageux, comme celui du Fonds spécial des territoires d'outre-mer, d'être assortie de conditions, en matière de change, susceptibles d'en rendre la réalisation difficile ou onéreuse.

Restent les ressources locales, d'impôt, d'emprunt et de crédit, qui représentent la contribution du Mafoc à son propre développement. Cette contribution couvre, cette année, une part importante des investissements de l'Etat; elle devra, pour être maintenue dans l'avenir à un niveau satisfaisant, s'appuyer sur une économie en saine expansion, permettant, par la création de richesses nouvelles, de sauvegarder l'équilibre des finances publiques.

Les perspectives immédiates laissent espérer que cet équilibre pourra être réalisé pour le budget de 1953.

Il serait vain, néanmoins, de dissimuler les motifs qui nous imposent une vigilance particulière.

Nos recettes budgétaires sont trop dépendantes de l'activité économique, pour que l'on puisse penser que leur progression se maintiendra au rythme auquel nous nous étions habitués. L'accroissement des plus-values douanières, très rapide au cours des derniers mois, paraît devoir se ralentir. Les ventes de phosphates, malgré le remarquable succès de la politique commerciale de l'Office, n'atteignent pas la cadence de l'an dernier.

A supposer, d'ailleurs, qu'aucun signe de dépression ne vienne à se préciser, la stabilité monétaire elle-même, si elle continue, comme il faut l'espérer, à s'affirmer au cours des prochains mois, exercera son influence sur les recettes du budget, qui avaient tendance à s'enfler avec la hausse des prix.

Sans doute, la même conséquence apparaîtra-t-elle pour les dépenses; mais vous n'ignorez pas que, même en l'absence de toute élévation de prix et de salaires, ces dernières sont appelées à s'accroître, inévitablement, à chaque exercice, dans des proportions importantes. Simples traductions comptables de l'effort d'équipement réalisé au cours des dernières années, de fortes majorations de crédits seront nécessaires pour assurer le service de la Dette publique, et pour couvrir les dépenses de fonctionnement, dont la progression est particulièrement sensible pour les administrations à caractère directement social.

Cette constatation met, une fois de plus, en évidence la nécessité de donner au pays un développement harmonieux, en ménageant une place suffisante aux investissements productifs, gage des équilibres futurs.

Ce développement est assuré si le Maroc continue à inspirer à tous, et notamment aux techniciens et aux capitaux, pleine confiance en son avenir, et s'il poursuit son évolution dans la sérénité et dans l'ordre.